

**COMMUNE DE SAINT-NIC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin 2023, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Nic dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14

Présents : 12

Excusés : 2

Votants : 13

**Date de convocation** : 05 juin 2023

**Présents** : Mme Annie KERHASCOET, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Jérôme KERSALE, Marc BALAYER, Fabrice LE BERRE, Monique BESCOU, Baptiste DANION, Marie-Thérès NEDELEC, Gilles MOLAC, Hervé GUILLOU

**Excusés** : Mrs Emmanuel CAPITAINE, Jean-Claude KERHASCOET (Pouvoir à A. KERHASCOET)

**Secrétaire de séance** : Emmanuel MAHO

**DB2023-21**

**MARCHE DES SAVEURS – ANNEE 2023**

VU l'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales

**NOTE DE SYNTHESE**

Madame Le Maire propose la création d'un marché des saveurs. Il aurait lieu à Pentrez, tous les jeudis du 29 juin au 31 août 2023, de 16h00 à 20h00. Ce marché serait composé d'une dizaine de commerçants ambulants proposant des produits alimentaires tels que : fromage, viande, pain, gâteaux, produits laitiers, légumes ..

Les tarifs proposés, pour l'année 2023, sont les suivants :

- Gratuité pour les commerçants disposant déjà de leur autorisation pour le marché du lundi (Ils paieront une autorisation, celle du lundi, et non deux autorisations)
- 50€ /emplacement pour les commerçants n'étant pas inscrits sur le marché du lundi

Ces tarifs attractifs s'expliquent par le fait qu'il s'agit du lancement du marché des saveurs.

**DELIBERATION**

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**AUTORISE** la création du marché des saveurs

**DETERMINE** que celui-ci aura lieu chaque jeudi du 29 juin au 31 août 2023

et **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes mesures utiles pour sa mise en place.

Pour extrait conforme  
Le 29 juin 2023  
Le Maire,  
Annie KERHASCOËT

Le secrétaire de séance,  
Emmanuel MAHO



Certifié exécutoire